



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/48
7 juin 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante et unième réunion
Montréal, 5 – 9 juillet 2010

PROPOSITION DE PROJET : TUNISIE

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Elimination

- Plan national d'élimination des SAO (seconde tranche) Banque mondiale

FICHE D'EVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Tunisie

(I) TITRE DU PROJET	ORGANISME:
Proposition de plan d'élimination des SAO	BIRD

(II) DERNIERES DONNEES DE L'ARTICLE 7 (Tonnes PAO)				ANNEE: 2009	
CFC: 16.6	CTC: 0	Halons: 0	MB: 6.6	TCA: 0	

(III) DERNIERES DONNEES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (Tonnes PAO)							ANNEE: 2009						
Substances	Aérosols	Mousses	Halons	Refrigeration		Solvants	Agents de transformation	Inhalateurs a doseur	Utilisation de laboratoire	Bromure de méthyle		Gonflage de tabac	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Services d'entretien					QPS	Non QPS		
CFC					16.6								16.6
CTC													0
Halons													0
Bromure de méthyle										6.6			6.6
Autres													0
TCA													0

(IV) DONNEES DU PROJET			2006	2007	2008	2009	2010	Total
Limites de la consommation du Protocole de Montréal		CFC	435.1	130.5	130.5	130.5	0.	
		HAL	52.2	52.2	52.2	52.2	0.	
Consommation maximale permise (Tonnes PAO)		CFC	300.	130.5	130.5	130.5	0.	
		HAL	42.	42.	42.	42.	0.	
Coûts de projet (\$US)	BIRD	Coûts de projet	790,000.		345,395.			1,135,395.
		Coûts de soutien	59,250.		25,905.			85,155.
Total des fonds approuvés en principe (\$US)		Coûts de projet	790,000.		345,395.			1,135,395.
		Coûts de soutien	59,250.		25,905.			85,155.
Total des fonds débloqués par le Comité exécutif (\$US)		Coûts de projet	790,000.			0.		790,000.
		Coûts de soutien	59,250.			0.		59,250.
Total des fonds demandés pour l'année en cours (\$US)		Coûts de projet					345,395.	345,395.
		Coûts de soutien					25,905.	25,905.

(V) RECOMMANDATION DU SECRETARIAT:	A examiner individuellement
---	------------------------------------

QPS: Applications sanitaires préalables à l'expédition

Non-QPS: Applications autres que sanitaires et préalables à l'expédition

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la République tunisienne (la « Tunisie »), la Banque mondiale a présenté à la 61^e réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la seconde et dernière tranche (2008) du plan de gestion de l'élimination des SAO (PNE) pour un montant total de 345 395 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 25 905 \$ US. La demande comprend aussi des rapports périodiques annuels sur la mise en oeuvre du PNE pour 2008 et 2009, le programme de mise en oeuvre 2010 et 2011, un rapport de vérification pour 2006 et 2007, et des tableaux de l'accord pluriannuel. La Banque mondiale a aussi fourni une mise à jour de sa mise en œuvre jusqu'à maintenant en 2010.

Données générales

2. Le PNE de la Tunisie avait été approuvé par le Comité exécutif à sa 49^e réunion, afin d'éliminer complètement la consommation de CFC et de halons au pays avant 2010. Un financement total de 1 135 395 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 85 155 \$ US avait été approuvé en principe par le Comité exécutif. A cette même réunion, le Comité exécutif avait approuvé un montant de 790 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 59 250 \$ US pour la mise en œuvre de la première tranche du PNE. La demande pour la seconde tranche avait déjà été présentée à la 59^e réunion, mais elle avait été retirée plus tard comme le recommandait le Secrétariat en raison du faible décaissement.

Rapport de vérification

3. Le rapport de vérification a porté sur la consommation annuelle de CFC et de halons en 2006 et 2007. Le rapport indique que le pays n'a exporté aucune SAO en 2006 et 2007. Le système d'autorisation est en place au pays et les importations sont admissibles lorsque l'autorisation est émise par l'Agence nationale de protection de l'environnement. Selon le rapport, il y a eu importation de CFC mais non de halons en 2006 et 2007. Le rapport a comparé diverses sources d'information, et un manque de cohérence a été décelé dans les données d'importation des CFC en 2006, en particulier en ce qui a trait au transit de CFC-12 en 2006, qui a été déclaré comme une importation sans tenir compte de l'exportation afférente. Selon la vérification, la consommation a été de 47,2 tonnes PAO de CFC en 2006, soit une consommation de 11,8 tonnes PAO inférieure à celle de 59 tonnes PAO déclarée en vertu de l'Article 7. Selon la vérification, la consommation de CFC a été de 17,7 tonnes PAO de CFC-12 en 2007.

Rapport périodique 2008 et 2009

4. Le PNE de la Tunisie a été approuvé en juillet 2006. Sa mise en oeuvre a été retardée et les activités n'ont commencé qu'en 2008. Le PNE couvre les secteurs des mousses, des aérosols, des halons et de l'entretien en réfrigération. Le secteur des aérosols comprend les activités en rapport avec les inhalateurs à doseur.

5. Toutes les entreprises identifiées dans le secteur des mousses ont été reconverties ou elles ont modifié leurs installations avant la fin de 2007. Le CFC-11 n'est plus importé, et le dichlorométhane est utilisé pour la fabrication des mousses. Les activités du secteur portent sur l'assistance technique et la sensibilisation. Une étude du secteur entreprise en 2008 et terminée en 2009 confirme que les entreprises de mousses se sont reconverties ou qu'elles n'utilisent plus de CFC-11. En outre, un atelier sur l'assistance technique a été tenu en 2009. Les activités du secteur des mousses sont terminées, et les fonds restants sont réacheminés vers d'autres secteurs. Il en va de même pour le secteur des aérosols, où les entreprises se sont reconverties ou ont modifié leurs installations. Des études sur les secteurs des aérosols et des halons ont été amorcées en 2008 et terminées en 2009. On a aussi organisé en 2009 un atelier portant sur l'assistance technique dans le secteur des aérosols et un autre dans le secteur des halons. Aucun halon n'a été importé depuis 2005. Des documents visant l'achat d'équipements de récupération et

de recyclage ont été préparés en 2009, mais en raison des retards dans l'organisation, l'achat n'aura lieu qu'en 2010. Une étude portant sur le secteur de la réfrigération a été effectuée en 2009. En ce qui a trait à la loi et à son application, deux ateliers ont été organisés pour la formation de 60 agents en douanes en 2009. Des activités de sensibilisation ont aussi eu lieu de 2007 à 2009. Enfin, un Groupe de gestion des projets a été formé au pays, afin de procéder à des activités visant la production de rapports et la surveillance.

6. Le solde non dépensé du financement approuvé au 1^{er} janvier 2010 est de 709 975 \$ US, ce qui correspond à 90 pour cent du financement approuvé jusqu'à maintenant. Le solde non dépensé du financement approuvé au 1^{er} mai 2010 est de 669 034 \$ US, et correspond à 85 pour cent du financement approuvé jusqu'à maintenant.

Programme de mise en oeuvre 2010 et 2011

7. Des activités sont prévues en 2010, notamment cinq séances de formation supplémentaires pour les agents des douanes et l'achat de 32 identificateurs de frigorigènes supplémentaires non prévus au plan initial. Quinze unités de récupération et de recyclage seront fournies au secteur de l'entretien en réfrigération pour les climatiseurs d'automobile et 23 autres pour la réfrigération commerciale. Des outils seront distribués à 39 petits ateliers de réfrigération. En outre, une étude sur les inhalateurs à doseur et un atelier de transition sont prévus. En 2011, on a prévu cinq autres ateliers de formation en douane afin de former 2 360 techniciens en bonnes pratiques de réfrigération, ainsi que pour l'achat d'équipements pour la gestion et le stockage des halons et l'organisation de deux autres ateliers d'assistance technique dans le secteur des halons. Les activités de sensibilisation et de renforcement du Groupe de gestion des projets se poursuivront. Les économies réalisées lors de la mise en oeuvre dans les secteurs des mousses et des aérosols serviront à la formation de techniciens en réfrigération, au renforcement de la mise à exécution, en particulier par la formation en douane, et dans le secteur des halons. Enfin, les activités du Groupe de gestion des projets seront maintenues et elles recevront aussi un soutien de ces fonds.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

8. Le rapport de vérification n'a été présenté que pour 2006 et 2007. Selon la façon dont l'accord entre le gouvernement de la Tunisie et le Comité exécutif était défini, les présentations pour ces années indiquaient les exigences en matière de décaissement de la tranche 2008 demandée maintenant. L'accord ne prévoyait pas de vérification après 2007. L'accord prévoyait une élimination parfaitement conforme au calendrier de réduction du Protocole de Montréal, et la consommation de 2007 témoigne de la capacité du pays à se conformer à la réduction de la consommation de 15 pour cent de la consommation de base, à compter de cette même année.

9. Conformément à la procédure courante dans ces cas, où un montant important des fonds reste à dépenser, le Secrétariat recommande de demander un rapport annuel et une vérification l'année suivante, et de continuer à le faire jusqu'à ce que les fonds soient sensiblement décaissés.

10. Dans sa décision 57/15, le Comité exécutif a décidé que les agences bilatérales et les agences d'exécution ne devraient pas présenter au Comité pour examen des demandes de financement de tranches d'accords pluriannuels présentant un faible degré de mise en oeuvre des activités entreprises lors des tranches déjà approuvées, et lorsque le décaissement du financement disponible des tranches déjà approuvées était de moins de 20 pour cent, même si la consommation de SAO faisant l'objet de discussion était inférieure au maximum admissible dans le contexte du Protocole de Montréal et de

l'accord entre le gouvernement visé et le Comité exécutif. Fin avril 2010, le décaissement en vertu de cet accord – selon la Banque mondiale, le décaissement est défini comme les fonds réels décaissés des comptes de la Banque mondiale au compte spécial du pays – était de 15 pour cent.

11. La Banque mondiale a indiqué qu'elle voyait une différence entre la définition de décaissement des Nations Unies de la Banque et celle des autres agences d'exécution, et que celle des Nations Unies devrait prévaloir. La Tunisie aurait véritablement dépassé le décaissement requis de 20 pour cent. Bien que le Secrétariat ne soit pas exactement de cet avis, la Banque mondiale a proposé de présenter au Comité exécutif le plan biennal et la seconde tranche, à condition que les obligations contractuelles définies par le Secrétariat, plus les montants réels décaissés, totalisent une somme supérieure à 20 pour cent du financement de la première tranche du PNE à la première journée de la réunion. La Banque retirerait la proposition à ce moment si ce n'était pas le cas. Dans le contexte du paragraphe b) de la décision 60/11, qui indique que les tranches de financement des PNE ou des PGEF non présentées à la 61^e réunion soient intégrées aux plans pertinents de gestion de l'élimination des HCFC, le Secrétariat s'est dit d'accord avec cette proposition.

12. La Banque mondiale a été informée du paragraphe a) de la décision 60/11, qui porte sur les tranches de financement en attente des plans nationaux d'élimination et entend que les gouvernements en cause, avec l'aide des agences bilatérales et des agences d'exécution pertinentes, envisageraient de mettre en oeuvre des activités visant à maintenir une consommation nulle de CFC et d'autres activités pour faciliter l'élimination des HCFC. La Banque mondiale tiendra compte de cette situation dans ses activités en rapport avec la formation et la fourniture d'équipements.

13. Au paragraphe a) de la décision 60/11 qui, selon le Comité exécutif, indique que le gouvernement avec l'aide des agences d'exécution, envisagerait aussi de mettre en oeuvre des activités visant à faciliter l'élimination des HCFC, le Secrétariat a communiqué avec la Banque mondiale afin de demander d'autres explications. La Banque mondiale a indiqué que le degré selon lequel le pays avait envisagé entreprendre des activités d'élimination des HCFC dans le cadre du PNE est limité jusqu'à maintenant, parce que les activités portant sur la poursuite de l'élimination des CFC et des halons sont une priorité. Toutefois, lors d'une conférence nationale tenue en 2009 sur la réussite de l'élimination des CFC et des halons grâce à la mise en oeuvre des projets du Protocole de Montréal et du Fonds multilatéral, l'élimination accélérée des HCFC a fait l'objet d'une discussion thématique. La formation en douane est plus large et couvre tous les frigorigènes, en raison des importations illicites possibles et des erreurs d'étiquetage. Les agents des douanes doivent donc pouvoir identifier toutes les SAO possibles. Lors de deux séances de formation qui ont déjà eu lieu, on a renseigné les participants au sujet de l'élimination accélérée des HCFC. En ce qui a trait au système d'autorisation, la Banque mondiale a informé le Secrétariat que, depuis tard en 2009, le gouvernement avait demandé aux importateurs de remplir des formulaires spéciaux pour les données de 2009 qui demandaient notamment des détails sur les clients des importateurs et sur les quantités de HCFC attribuées aux divers secteurs, avant qu'on leur accorde une autorisation d'importation pour 2010.

RECOMMANDATION

14. Sur la base des observations et des renseignements ci-dessus et selon les conseils du Secrétariat en ce qui a trait au niveau de décaissement le plus récent de la Banque mondiale, le Comité exécutif peut envisager :

- a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du plan national d'élimination des SAO en Tunisie;
- b) Prendre note du rapport de vérification de 2006 et 2007;

- c) Approuver les programmes annuels de mise en œuvre 2010 et 2011 associés à la seconde tranche; et
- d) Demander au gouvernement de la Tunisie de présenter, avec l'aide de la Banque mondiale, un rapport périodique sur la mise en oeuvre du programme de travail associé à la seconde et dernière tranche du PNE, un rapport de vérification pour 2008 et 2009 et, s'il reste assez de fonds non engagés au début de 2011, un plan de mise en oeuvre pour ces fonds, au plus tard à la 64^e réunion du Comité exécutif.

15. Le Comité exécutif peut souhaiter approuver le plan de 2010 et 2011 associé à la seconde et dernière tranche du PNE de la Tunisie, avec les coûts d'appui correspondants, au niveau de financement indiqué au tableau suivant :

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
a)	Plan national d'élimination des SAO (seconde tranche)	345 395	25 905	Banque mondiale

Annexe I